

Lundi 18 mars 2019
9h00-17h00

Formation sur 1 journée
à l'OGA Atlantic,
La Roche/Yon
Prix : 48 € TTC,
Déjeuner compris

Connaître et comprendre la réglementation santé-sécurité

Les entreprises ont des obligations légales à respecter en matière de santé et sécurité au travail ainsi que des obligations en tant qu'établissement recevant du public. Les connaître et être en conformité, c'est limiter les risques, être en règle et bénéficier de remises des assurances. Par ailleurs, une bonne compréhension de la réglementation relative à son établissement permet également une meilleure organisation.

Objectif

- Connaître la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail et celle relative aux établissements recevant du public.

Programme

- Rappel sur la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT) ainsi que ses spécificités.
- Classement du registre de sécurité et ses sous-rubriques.
- Les intervenants extérieurs (Commission de Sécurité, Inspection du travail, ...).
- Les règles des assurances dommage (A.P.S.A.D).
- L'obligation de la signalétique.
- Construction, travaux ou aménagement dans un ERP.

Venir avec son propre registre si vous en avez un.

ANIMATION

Sandrine Bocquel, Prévention des Risques et Secourisme